



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par New Future Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Vingt ans après la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, nous assistons à des efforts conjugués et à des résultats positifs en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'autonomisation des femmes, lesquels sont guidés par ces deux instruments et dont ils s'inspirent. New Future Foundation se félicite de deux résultats majeurs, qui ont eu lieu en 2015. Il s'agit du Programme d'action d'Addis-Abeba, issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue du 13 au 16 juillet 2015, qui contenait un engagement fort d'assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'autonomisation des femmes et des filles. Le deuxième résultat figure dans le document intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », adopté lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenu du 25 au 27 septembre 2015, notamment son Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

La soixantième session se penchera sur diverses questions dont « L'autonomisation des femmes et le lien avec le développement durable. L'élimination et la prévention de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles ». Durant la Session, il sera procédé à l'évaluation des actions entreprises par les gouvernements, la société civile, les Nations Unies et d'autres parties prenantes pour s'assurer que leur travail stimulera davantage les progrès dans des domaines tels que « les femmes et la pauvreté, l'éducation et la formation des femmes, les femmes et la santé, la violence contre les femmes, les femmes et les conflits armés, les femmes et l'économie, les femmes et la prise de décision, le mécanisme institutionnel de promotion de la femme, les droits humains des femmes, les femmes et les médias, les femmes et l'environnement et la petite fille ». Toutes choses qui favoriseront l'autonomisation future des femmes à travers le monde.

La violence contre les femmes est liée au fait qu'historiquement celles-ci ont été considérées comme un bien, inférieures aux hommes. La Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies, considère « la violence contre les femmes et les enfants » comme l'une des plus graves violations des droits de l'homme. Selon les rapports de recherche du monde entier, la violence faite aux femmes et aux enfants est très fréquente et entraîne des conséquences graves. Les violences physiques et sexuelles sont la cause de la santé physique et reproductive précaire chez les femmes, de la toxicomanie et de l'alcoolisme, de la dépression, du suicide, de la pauvreté et de la faim ainsi que de la mortalité chez les femmes et leurs enfants. La violence conjugale sape les moyens de subsistance des femmes, leur participation à la vie publique et politique, les empêchant ainsi de prendre part au processus de décision qui affecte leur vie. La violence contre les femmes et les filles est un facteur majeur de l'inégalité des sexes dans le monde (Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, 2006).

Dans ce contexte, New Future Foundation souhaite apporter sa contribution aux programmes pour les femmes vivant dans la pauvreté et participer à leur mise en œuvre, puisque beaucoup d'entre elles sont marginalisées et ne bénéficient pas de l'accès aux services de santé et aux traitements appropriés. Les femmes autochtones, les migrantes et les réfugiées sont les plus vulnérables.

Ces groupes méritent que nous les aidions à bénéficier des programmes dotés de ressources, de la protection et de l'égalité des chances en matière d'éducation. New Future Foundation estime que le programme d'alphabétisation des jeunes femmes devrait être mis en œuvre dans les pays accusant un important écart entre les sexes, et qu'il faut encourager les jeunes femmes à bénéficier de programmes d'enseignement tels que les mathématiques ou l'ingénierie. Habilitier les femmes à participer à différents programmes éducatifs à un jeune âge peut les aider à comprendre le monde et, partant, à réduire l'écart entre les sexes dans la participation politique.

Appelant à mettre un terme à la violence contre les femmes, New Future Foundation soutient la capacité des donateurs et des parties prenantes à créer des foyers pour femmes victimes de violence. Les services de conseil à ces femmes doivent être accessibles, quel que soit l'endroit. Il importe de créer des emplois pour les femmes et de les encourager à assumer des rôles politiques. Les jeunes femmes entrant dans le monde du travail doivent avoir un accès égal aux ressources. Des programmes de développement de carrière doivent être mis à la disposition des femmes pour leur ouvrir des possibilités de travail. New Future Foundation croit en la nécessité de plaider pour que les femmes participent à la protection des ressources naturelles pour en assurer la durabilité, et de leur fournir des programmes de développement agricole afin qu'elles apprennent à protéger notre environnement.

À la phase de mise en œuvre des conclusions du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous honorerons notre engagement à réaliser davantage d'actions pour accentuer l'attention sur les perspectives de genre, renforcer le dialogue interactif entre les parties prenantes, et augmenter la participation des femmes dans la prise de décision. Nous saluons la Commission sur la condition de la femme pour le rôle moteur et stratégique qu'elle joue dans l'organisation globale du travail en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. À cet égard, nous convenons que nous devrions nous concentrer sur les voies et les moyens à même d'accélérer la mise en œuvre des engagements en tenant compte des défis actuels.

Afin d'arriver à des résultats plus productifs, les étapes et les mesures conduisant à des recommandations orientées vers l'action doivent être fondées sur les échanges d'expériences, les leçons tirées et les bonnes pratiques, à l'échelle nationale, régionale et mondiale, de nouvelles idées pour réduire les écarts qui subsistent et relever les défis, et accélérer la mise en œuvre. De plus, la large participation et la diffusion d'informations contribueront au progrès durable résultant d'un exercice de remue-méninges collectif.

Enfin, nous tenons à réaffirmer notre engagement et notre soutien résolu pour la campagne de solidarité HeForShe pour l'égalité des sexes, lancée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Nous souscrivons à son objectif, qui est de faire participer les hommes et les garçons en tant qu'agents de changement pour la réalisation de l'égalité des sexes et les droits des femmes, en les encourageant à entreprendre des actions contre les inégalités que subissent les femmes et les filles. Il est à souligner que l'égalité des sexes est une question qui nous affecte tous sur le plan social, économique et politique.

Nous appelons de nos vœux l'avènement de l'égalité inconditionnelle entre les sexes.